Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 30 (1901)

Heft: 12

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tirelire, sous forme de petits tambours, qu'elle envoie pleine de bonbons, au prix modique de 35 centimes pièce, si l'on en prend 24 à la fois.

C'est là un moyen d'engager les enfants à l'économie.

Chronique scolaire

Confédération. — Voici la situation économique des instituteurs primaires des différents cantons de la Suisse en 1900 :

	CANTONS Instituteurs Traitements		Institutrices		
CANTONS			Traitements		Traitement en nature
	Minimum	Maxim.	Minimum	Maximu m	_
1. Zurich 2. Berne 3. Lucerne 4. Uri 5. Schwyz 6. Obwald 7. Nidwald 8. Glaris 9. Zoug 10. Fribourg 11. Soleure 12. Bâle-Ville 13. Bâle-Campag 14. Schaffhouse 15. Appenz (RE.) 16. Appenz (RI.) 17. Saint-Gall 18. Grisons 19. Argovie 20. Thurgovie 21. Tessin 22. Vaud 23. Valais 24. Neuchâtel 25. Genève	FR. 1200 900 900 400 1200 900 1300 800 1000 1400 1860 1000 540 1400 650 1400 390 1600 1300	FR. 1600 1700 1620 1300 1580 1400 1550 1345 3380 — 2000 1500 590 1700 1600 800 1600 2200 2550		FR. 1600 1300 1000 5002 5002 5002 6002 1000 1120 1000 2030 — 1440 — 1000 1300 — 600 1050 370 1600 1930	Logem., jardin, bois Logement, bois Logement, bois Logement Logement, jardin, bois Log., jard., (72a.), bois Logement Logement Logement, jardin Logement, jardin Logement, jardin Logement, jardin Logem., jardin, bois Logem., bois Logem., bois

— D'après le *Bund*, le Conseil fédéral a décidé, vendredi, de maintenir tel quel son projet des subventions scolaires et de ne pas accepter les amendements proposés par la Commission du Conseil national. Ces amendements tendent surtout à atténuer

¹ Par demi-journées, pendant 6 mois. — ² Sœurs.

le contrôle de la Confédération sur l'emploi des subventions fédérales et à stipuler que le projet entrera en vigueur aussitôt après son acceptation par les Chambres. Le Conseil fédéral veut maintenir le contrôle prévu par le projet. D'autre part, il veut attendre pour mettre la loi en vigueur que l'état des finances fédérales soit plus satisfaisant qu'il ne l'est aujourd'hui.

Fribourg. — La Feuille officielle vient de publier les résultats des examens de recrues qui ont eu lieu cet automne.

Si le nombre des bonnes notes s'est notablement accru, celui des mauvaises notes a augmenté aussi. Voici ces résultats par district scolaire:

accompanies de Calendario de C			Bonnes notes	Mauvaises notes
			1900 1901	1900 1901
Broye			57 73	12 19
Lac			41 49	$13 \qquad 5$
Singine			27 28	19 25
Sarine			29 38	3 10
Ville de Fribou	rg .		48 54	17 17
Gruyère			67 84	14 24
Glâne			37 40	11 6
Veveyse			21 24	8 6
¥		Total.	327 390	97 112

Valais. — Parmi les tractanda soumis en ce moment au Grand Conseil figure un projet d'augmentation du traitement du personnel enseignant primaire. D'après ce projet, les instituteurs définitivement brevetés recevraient 90 fr. par mois au minimum; 80 fr. aux porteurs d'un brevet temporaire. Pour les institutrices, le minimum est respectivement de 70 fr. et 65. Voilà pour les écoles de six mois. Pour les écoles d'une plus grande durée, le minimum des six premiers mois serait le même, avec une adjonction de 10 fr. pour chaque mois en sus, non compris le logement, quatre stères de bois et une prime d'àge après dix ans d'enseignement. Ce projet vient d'être voté.

Berne. — Depuis plusieurs années, le manque d'instituteurs primaires se fait sentir dans la partie allemande du canton de Berne. Une statistique officielle évalue à 100 le nombre de places occupées par des étrangers. L'Ecole normale de Hofwyl et l'établissement privé de Muristalden en fournissent annuellement une quarantaine, mais c'est juste ce qu'il faut pour combler les vides causés par la mort, la retraite ou le changement de vocation. Or, l'augmentation de la population, le dédoublement des classes, exigeraient de 30 à 35 instituteurs de plus chaque année, et il est démontré que l'Ecole normale de Hofwyl, étant déjà trop chargée, est dans l'impossibilité absolue de répondre à ces exigences.

Dans ces conditions, Monsieur le Directeur de l'Instruction publique estime qu'une réforme radicale s'impose et qu'elle doit être accomplie d'urgence. Dans un rapport qu'il vient de soumettre au Synode cantonal, il propose la suppression de l'établissement de Hofwyl et la création, à Berne, d'une grande

Ecole normale, sous le nom d'Ecole Fellenberg.

Comme le principe de l'internat est généralement abandonné, la Direction de l'Instruction publique estime que l'on pourrait supprimer l'établissement de Hofwyl et adopter, pour la formation des instituteurs, le système de la liberté. Voici à peu près comment les choses se passeraient. L'élève qui se destinerait à la carrière d'instituteur recevrait sa première éducation soit dans une Ecole secôndaire, soit dans un Gymnase, soit en partie dans un de ces établissements et en partie à la maison, bref, suivant les circonstances. L'Etat accorderait des bourses spéciales. A dix huit ans, le candidat qui se serait ainsi préparé entrerait à l'Ecole normale de Berne, dont il suivrait les cours pendant quatre semestres et où se concentrerait tout l'enseignement pratique. La Direction propose de donner le nom de Fellenberg à cette Ecole normale.

Dans le cas où l'on ne voudrait pas adopter ce système, la Direction de l'Instruction pul·lique demande qu'il soit créé à Berne une Ecole normale sans internat et dans laquelle les études dureraient cinq ans. Dans tous les cas, et pour parer au danger de voir des écoles se fermer faute de maîtres, le rapport conclut à la nécessité d'allouer des bourses, dès le printemps prochain, aux élèves des écoles moyennes qui se décideraient à

embrasser la carrière d'instituteur.

7025

CORRESPONDANCE

I

Conférence des instituteurs du Ve arrondissement, le 31 octobre 1901, à Bulle

Le 31 octobre écoulé, les instituteurs du Ve arrondissement étaient réunis en conférence à Bulle, sous la présidence de M. Oberson, inspecteur, avec l'ordre du jour suivant :

1º Compte rendu des examens préalables. — Organisation des

prochains cours de perfectionnement;

2º Transmission des livrets scolaires. — Communication des décisions prises dans la dernière conférence inspectorale;

3º Choix des sujets d'application pour les prochaines conférences;

4º Société de chant. — Compte rendu de la représentation. — Organisation du programme des prochaines répétitions:

50 Propositions individuelles. — Divers.

I. Compte rendu des examens préalables Organisation des prochains cours de perfectionnement

Monsieur le Président donne lecture de la note moyenne et du rang obtenus par chaque commune de l'arrondissement ensuite des